

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepesteur, Mme Mourocq à M. Gascouin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200928-20_02645-DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

| | |
|--|--|
| Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29 | N° 13 / 7-5-2 Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération |
| Secrétaire de séance M. Fenouil | Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Chasse de Saint-Pierre-la-Vieille |

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association de chasse de St Pierre la vieille en vue d'une opération de repeuplement de gibiers naturels,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont 4 abstentions,

➤ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association de Chasse de Saint-Pierre-la-Vieille

Les crédits nécessaires sont ouverts au compte 6574 du chapitre 65

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

